

Sont présents : MM. Labbe-Coppin, L. Watine-Wattinne, Désiré Sival, Motte-Bossut, en voyage, O. Castel, C. Descaat, Delcourt-Tiers, Carrette-Pennel, B. Coulogne, empêchés ; Dellebecq-Desfontaine, indisposé.

Le conseil procède à l'élection de son secrétaire, il nomme M. Ch. Junker, qui est invité à prendre place au bureau.

M. le secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 9 août; le conseil en adopte la rédaction avec la restriction qu'on effacera un mot ajouté au crayon à la rédaction de M. le secrétaire.

Rapport relatif à l'église de l'Épeule.

Messieurs, Dans votre séance du 21 mai dernier, vous avez voté une somme de 50,000 francs à verser par annuités de 10,000 francs, pour la construction d'une église au quartier de l'Épeule, et vous avez ajouté que « l'église, à l'aide de cette allocation et des autres ressources qui pourraient être recueillies pour cet objet, sera en état de servir à l'exercice du culte dans l'intervalle de cinq années. »

Par la même délibération, vous avez décidé que « les plans de l'église et du réseau des rues, étudiés entre les propriétaires et les intéressés, seront soumis à l'approbation du conseil et d'une commission nommée par le conseil. »

Nommés en vertu de cette délibération, nous venons, Messieurs, vous rendre compte de l'examen que nous avons fait, et des pourparlers que nous avons eus relativement à cette importante affaire.

D'abord, en examinant les termes mêmes de la délibération et les comparant avec la discussion dont ils ont été la conséquence, il nous semble que bien des conditions sont restées dans la vague, notamment le caractère de l'entreprise des travaux d'église et celui des travaux de voirie nécessités par l'ouverture des rues nouvelles aux abords de cette église; aussi, nous nous sommes bien pressés, afin que plus tard on ne s'appuie pas sur un momentané pour réclamer de la ville l'achèvement des travaux qu'on aurait commencés sans ressources suffisantes.

C'est par un acte provisoire, daté du 11 juin 1873, que les terrains ont été offerts par la ville pour la construction d'une église; cet acte portait que le monument serait construit « dans un délai de dix ans. » Dans sa séance du 4 mars 1870, le conseil municipal accepta cette offre en se réservant, seulement le droit de modifier les plans, et même d'offrir un concours.

La ville fut alors autorisée à accepter les donations qui lui étaient faites et, le 6 août suivant, on dressa les actes authentiques de ces donations dans l'étude de M. Duthoit.

Mais les événements avaient marché; la guerre était entreprise, et il devenait dès lors impossible d'engager les finances de la ville avec la précision de l'offre primitive; aussi les actes relatifs aux mœurs quant à l'époque de la construction de l'église; ce qui nous fait penser que, dès cette époque, on prévoyait que ce ne serait que dans un avenir éloigné que la commune municipale serait en mesure de subvenir aux frais nécessités par l'édification de monuments religieux nécessaires à ce quartier populaire.

Nature de l'entreprise.

Inquiété par l'indétermination de ces conditions, et comprenant fort bien que les finances de la ville avaient été gravement atteintes pendant la guerre, M. le doyen de St-Martin écrivit le 21 décembre 1871 à l'administration municipale en faisant des propositions formelles qui peuvent se résumer ainsi :

1° Autorisation, donnée par la ville à M. le doyen, de construire sur les terrains à elle donnés, une église et un presbytère;

2° Aide donnée par la ville au moyen d'une subvention de 50,000 francs versée en cinq annuités;

3° Travaux de voirie exécutés par les intéressés, sans aucune détermination d'époque.

Ainsi, dans la pensée de M. le doyen, la construction de l'église devait être une entreprise essentiellement privée, encouragée seulement par une subvention municipale de 50,000 francs. Dans ces conditions l'édifice devrait, au bout du délai de cinq années, être suffisant pour l'installation du service religieux.

C'est ce caractère absolument particulier de l'entreprise que nous avons tenu à préciser ici, afin qu'on sache exactement à quoi nous nous engageons.

Eglise

Ceci entendu, nous passons à l'examen des plans.

Le plan de l'église nous a paru devoir nécessairement être disposé de la sorte : ainsi, en outre de l'abside et de ses chapelles latérales, de la grande nef et de ses basses nef, de la tour en façade et de ses chapelles adjacentes, l'architecte avait prévu un transept. Nous comprenons cet important morceau dans une cathédrale ou bien dans le cas où des rues viennent déboucher sur les côtés latéraux; mais la dépense s'en trouve notablement augmentée, et nous pensons qu'appliqué à une simple église de quartier, il donne un air prétentieux qui ne sied point à un monument d'une importance relativement secondaire.

Dans le cas qui nous occupe, le transept rajouté, d'ailleurs, difficile, la coupure de l'édifice, aussi, en avons-nous conseillé la suppression à M. le doyen qui, comprenant le bien-fondé de nos observations, y consentit volontiers.

La superficie utile de l'église s'en trouvera

considérablement augmentée, puisque cette suppression permet d'élargir les trois nefs dans une notable proportion.

Ainsi modifié, le plan de l'église présentera un rectangle de 70 mètres de longueur sur 28 m. 50 de largeur hors-œuvre, et, dans œuvre, il aura une grande nef de 11 m. 30 de largeur entre colonnes, et 2 nefs latérales de 6 m. également entre colonnes. Les deux rues latérales profitent aussi de la suppression des reliefs du transept, et auront une largeur de 13 m. 50, ce qui assure toutes les facilités possibles à la circulation autour de l'édifice.

Afin de donner quelque variété aux églises de Roubaix, M. le doyen désire que l'église de l'Épeule soit construite dans le style de la renaissance. Nous n'y voyons aucun inconvénient, quoique à notre avis la tradition catholique s'arrange mieux du style ogival ou du style romain; nous aurions aussi préféré que ce choix s'appliquât à un autre quartier de préférence à celui de l'Épeule, qui possèdera ainsi deux monuments dirigés dans le même style : le temple protestant et l'église catholique. Nous terminerons cette critique en conseillant à l'architecte de modifier la partie inférieure de la façade dont les portiques et les frontons sont un peu lourds et rappellent un peu trop le temple grec; il aurait là une heureuse modification à opérer dans le sens de la légèreté et de l'élégance ogivales.

(A suivre.)

Faits Divers

— Les jeux vont être organisés en Angleterre!

Sir Cardovell a autorisé l'introduction momentanée des cartes dans les salles de récréation des soldats.

Cet essai est fait pour les déshabitués d'aller dans les tavernes.

— La princesse Marguerite, fille du duc de Nemours, est accouchée d'un fils.

— On lit dans l'Opinion nationale sous la signature de M. Georges Guérault à qui nous laissons la responsabilité de son récit.

Voici deux faits sans importance par eux-mêmes, mais qui prouvent à quel point les leçons de 1870 ont peu profité à nos administrations et à nos administrateurs.

L'un des muets d'un régiment de ligne résidant en province n'a point de licol depuis un mois, et voici comment.

Le capitaine de service a demandé, il y a cinq semaines, au sous-intendant, de lui fournir un licol de rechange. Après en avoir référé à l'intendant, le sous-intendant écrivit au capitaine que l'embarras n'était pas de le lui fournir, mais de lui faire écrire au ministère, à Paris. La question en est là et peut-être qu'en ce moment on délibère en plein conseil s'il y a lieu ou non d'acheter un licol de quarante sous. En attendant, le muet rouge son frein.

Autre anecdote non moins instructive. Un officier percevait 7 centimes de plus qu'il ne lui revenait sur sa solde. Il lui est enjoint de venir reverser le trop perçu à la caisse de la division, et comme le régiment est détaché à une certaine distance du point central, on lui alloue des frais de déplacement s'élevant (aller et retour) à 6 francs, soit une dépense de 6 francs pour un recouvrement de 7 centimes. On nous garantit l'exactitude absolue des deux faits qui précèdent; pour qui connaît un peu l'administration française, militaire ou civile, ils n'ont d'ailleurs rien d'in vraisemblable.

Un gentleman, d'une mise irréprochable, accompagné d'une dame en grand toilette, entra hier dans le magasin du sieur G... fils, qui exerce rue Vivienne, à Paris, un important commerce de joaillerie et de bijouterie, alors qu'il n'y avait là qu'un seul commis. S'exprimant avec un accent britannique très-marqué, il manifesta le désir d'acquiescer une parure en or d'un prix assez élevé.

On lui en montra plusieurs, dit le Droit, mais il n'en trouvait aucune à sa convenance et faisait, en connaissance, la critique de chacune d'elles. Le commis, pour lui en faire voir de nouvelles, fut obligé d'ouvrir un certain nombre de vitrines, qu'il n'eut pas le temps de refermer immédiatement à def.

Enfin, de guerre lasse, le gentleman décrit les bijoux qu'il désirait en disant que, si l'on pouvait s'en procurer de tels, il reviendrait le surlendemain les chercher.

Après son départ, le bijoutier, remettant en ordre les objets dérangés, s'aperçut de la disparition d'un baguier (étui en nacre renfermant des bagues) qui contenait une quinzaine d'anneaux ornés de brillants, et de celle d'un riche bracelet en or.

Il était évident que, tandis que le cavalier d'industrie discutait avec le commis, la dame, la main derrière le dos, avait soulevé le couvercle d'une vitrine et enlevé les objets convoités, qu'elle avait cachés dans les plis de sa somptueuse toilette.

Le sieur M... a déposé une plainte entre les mains du commissaire de police du quartier Vivienne. Il évalue à 25,000 francs l'importance du vol dont il a été victime.

— UN FAUX MAJOR, UN FAUX FIANCÉ ET UN FAUX SERGENT DE VILLE. — Un beau jour, un joaillier de Berlin voit entrer dans sa boutique un jeune homme de tournure et de toilette aristocratiques, qui demande à voir des parures.

Les plus riches parures de l'étalage sont exhibées. Le jeune homme examine, discute, hésite. Tout à coup en entend sur le trottoir un cliquetis... C'est un major de la garde qui passe, le casque en tête, laissant trainer son sabre et faisant sonner ses éperons.

Le jeune homme fait un geste de surprise, sort précipitamment du magasin, court à lui et le ramène en lui prodiguant les plus vifs témoignages d'amitié.

Il raconte au major comme quoi il se marie prochainement, et fait en ce moment la corbeille. Il nomme sa fiancée, un des plus grands noms de Berlin, et se laisse féliciter avec une satisfaction mal dissimulée.

Le major donne son avis sur les parures. Le jeune homme en choisit trois ou quatre, fait soigneusement envelopper les écrins, et tire sa bourse pour payer.

La bourse était vide! Un oubli. Que faire! La jeune fiancée attend ses parures : il n'y a pas un quart d'heure à perdre. Elle s'impatiente sans doute à l'hôtel de ses pères...

Le bijoutier est naturellement méfiant. Mais la grande distinction du jeune homme le rassure un peu.

Le major intervient, et offre de rester en otage dans la boutique jusqu'à ce que son ami ait eu le temps de porter les parures à la noble demoiselle et de revenir avec l'argent.

Un major de la garde royale, et en grand uniforme!

À ce dernier trait, le joaillier tout à fait rassuré cède, et le jeune homme part avec les parures.

Une heure se passe. Le major, qui est un charmant garçon, cause avec le joaillier, qui s'amuse beaucoup, de la cour, de la dernière guerre, des petites scandales de la ville.

Une seconde heure se passe.

Le major tire fréquemment sa montre; il cesse de causer et arpente la boutique en tirant sa moustache avec inquiétude. Il paraît très-embarrassé.

Après avoir beaucoup hésité et beaucoup maugré contre son noble ami, qui ne revient pas, il finit par avouer au joaillier que l'heure de la parade a sonné, qu'il encourra une punition sévère s'il n'est pas sous les armes.

Mais le joaillier, redevenu méfiant, fait la sourde oreille.

— Parade, tant que vous voudrez... Vous resterez ici jusqu'à ce que votre ami soit revenu.

Le major se fâche, hérisse ses moustaches et fait danser son grand sabre sur le plancher.

La dispute s'échauffe. Le joaillier, très-effrayé, tourne les yeux du côté de la rue...

Qu'aperçoit-il? Un sergent de ville debout devant sa porte.

Quel secours inespéré! C'est la main de la Providence qui l'envoie...

Sans respect pour la garde royale, il l'appelle et lui expose le cas.

L'agent fait les gros yeux au major, dont la colère redouble, et finit par lui enjoindre de venir s'expliquer chez le commissaire.

— Chez le commissaire! Un major de la garde du roi!

— Il le faut bien; et mon devoir...

— Prenez garde, l'ami... Je vous ferai repentir...

L'agent, qui connaît son devoir, ne se laisse pas intimider; il emmène le major.

Le joaillier veut le suivre. Mais le policier, au bout de quelques pas, le renvoie à sa boutique.

— Restez-là plutôt. Il est possible qu'il y ait dans tout ceci une erreur, et que le jeune homme revienne. Il faut que vous soyez là pour le recevoir. Quand on aura besoin de vous, on vous fera chercher au bureau de police.

Le joaillier se rend à un usage sage avertis, et rentre dans sa boutique, après avoir vu le major et l'agent prendre le chemin du bureau de police.

Il attend toujours qu'on le fasse chercher. Il n'a plus jamais revu le major, qui était un faux major ni le sergent de ville qui était un faux sergent de ville.

Le jeune homme va, paraît-il, le revoir un de ces jours aux Petits-Carmes, car il paraît que le voleur est arrêté à Bruxelles.

Choses et Autres

Draner, du Charivari, plaisant fort agréablement l'abus de l'éducation militaire :

— Élevé Prudhomme, lisez votre composition de discours français.

— Voilà, m'sieu! Garde à voi! Sur le peloton de queue... à distance de section, serrez la colonne. Bataillon!! demi-tour à droite, colonne en avant, guide à droite, arche!!

À la correctionnelle :

— Accusé, pourquoi vous êtes-vous livré sur cet honnête concubine — que vous ne

connaissiez pas — à des voies de fait que ne justifie même pas votre état d'ivresse ?

— Dame! mon président, pourquoi a-t-il écrit sur sa porte : Défense d'entrer sans frapper.

Comment a-t-on pu croire un instant que M. Gambetta irait prêter la fermeture de l'Exposition de Lyon?

Tout le monde sait pourtant une exclamation de Bordeaux n'a pas l'habitude de se rendre dans les endroits où l'on s'expose.

Calino s'est fait garde champêtre. Dans une foire on lui signale un jeune gamin qui se livre à des excentricités.

— Arrêtez ce perturbateur! lui dit-on. Le garde champêtre obéit, puis montrant du doigt le jeune drôle :

— Ça, un turbateur, j'veux bien! mais un père... jamais.

Un Monsieur : — Faites donc attention, cocher, vous avez failli m'écraser.

Le cocher : — Eh bien, après, l'a-t-il pas! j'en ai écrasé de plus chonettes que vous, allez...

Nouvelles du soir.

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 8 novembre. Le président de la République est venu hier, à Paris, pour voir les travaux de sa maison; il a également rendu quelques visites.

Samedi prochain, à 8 heures, aura lieu un dîner diplomatique officiel à l'hôtel de la Présidence, à Versailles. Tous les ambassadeurs et les hauts chefs de mission y sont invités. On cite notamment parmi les invités les ambassadeurs ou ministres plénipotentiaires de Russie, d'Angleterre, d'Autriche-Hongrie, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, de Portugal, de Suisse, de Danemark, de Suède, le chargé d'affaires des États-Unis, etc.

L'ouverture de l'école normale a eu lieu hier, solennellement. M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, a présidé cette solennité avec M. Berlot, directeur de l'école. Les notabilités les plus considérables dans les sciences et les lettres y assistaient. Le ministre de l'instruction publique, grand maître de l'université, a prononcé un discours très-applaudi. Il a parlé des mesures qu'il a prises pour fortifier l'enseignement et a justifié ces mesures commandées par les nécessités pressantes de notre époque. Le directeur de l'école a lu un discours écrit où il a rendu compte de tout ce qu'il se propose de faire dans l'intérêt de l'établissement qui lui a été confié.

Les assertions de certains journaux sur la future attitude de M. Gambetta à l'égard de la prolongation des pouvoirs de M. Thiers et sur des engagements annoncés d'avance relativement aux questions constitutionnelles, sont considérées comme fantaisistes.

M. Ozanne, porteur du traité franco-anglais revêtu des signatures des plénipotentiaires des deux pays, est arrivé hier matin à Paris. Il s'est immédiatement rendu à Versailles auprès du président de la République.

Hier, M. Rameau, maire de Versailles et député à l'Assemblée nationale, a fait une longue déposition devant le général Rivière, à qui il a donné tous les renseignements qu'il tenait de M. de Bismarck sur la mission remplie par le général Boyer, au nom du maréchal Bazaine.

On assure que les différents groupes de la gauche parlementaire se réuniront avant lundi prochain, par délégués, pour s'entendre sur l'attitude à observer dans les discussions qui vont s'ouvrir.

Dans son audience d'hier, la cour de cassation a rejeté les pourvois des condamnés à mort dont les noms suivent : Alfred Liège (insurrection, pillage, incendie).

Louis J.-B. Sarale, (déserteur, ayant pris part à l'insurrection).

Pierre-Isidore Fournestier, (crimes militaires et de droit commun.)

Ahmed Seuriani, Mouloud ben Djelloul et autres, (assassinat, pillage.)

Olivier de Kermel, condamné aux travaux forcés à perpétuité pour fratricide a vu également rejeter son pourvoi.

Londres, 7 novembre, soir. Le feu s'est déclaré cette nuit dans la houillère de Pendleburg près de Manchester. Sept hommes ont péri. La houillère brûle toujours.

Londres, 7 novembre. Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre donne les résultats suivants :

Augmentation : Comptes du Trésor 321.337 liv. Diminution : Circulation 124.685. Encaisse métallique 135.013. Portefeuille 592.397. Comptes particuliers 928.507. Réserve des billets 25.570.

Madrid, 7 novembre. Le Congrès a pris en considération deux propositions pour la sécularisation des cimetières et pour l'enseignement obligatoire.

M. Moraita a combattu le projet relatif à la Banque hypothécaire.

COMMERCE

Dépêches télégraphiques.

Havre, 8 novembre. (Dépêche de MM. Kablé, Boswilwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes : 4,000 b.; assez bonne demande pour disponible; livrable ferme.

Liverpool, 8 novembre. (Dépêche de MM. Kablé, Boswilwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes probables 10,000 b.; marché calme.

Avis divers.

HAVRE. — Jeudi 7 novembre 1872. — Nous restons en même position avec des affaires modérées, mais assez régulières. Nos notons en disponible 962 b., dont 143 b. Amérique, 150 b. Sorocaba à 112 fr. 50 et 114 fr. 460 b. Ocmra, les Bengale à 62 et 68 fr. 50. Les prix sont par continuation en faveur des acheteurs.

A livrer, on ne traite toujours que de petites affaires. Nous notons aujourd'hui 50 b. George middling en mer à 118 fr. 50.

Le terme était mieux tenu ce matin; on a pu toutefois retrouver les mois de janvier à mars en Louisiane à 115 fr. 50. On a fait en outre novembre à 118 fr. 50, et l'on vient d'obtenir décembre à 116 fr.

Liverpool vient avec 12,900 b., prix faciles pour disponible, mais soutenus pour livrable.

Nous avons eu aujourd'hui la dépêche de New-York, elle présente pour deux jours une baisse de 1/4 c. sur cette place, 50 c. à New-Orléans et 2 fr. à Savannah. Recette de cinq jours 89,000 b. contre 81,000 b. la semaine dernière dans le même temps.

Nous cotons : Très ord. Louisiane 125 -- Low Midd. L* en mer (suiv. dist.) 125/127 50 dito en charge 122 -- Ordinaire Fernamboarg 116 -- Bon ordinaire Oomra 87 -- New Oomra, en charge et en mer N -- Bon ord. Tinnivelly 87 -- Ordinaire Cocanadah 77 -- Bon ordinaire Bengale 65 --

MARSEILLE, 6 novembre. — Coton : Marché calme. On a vendu : 35 b. Tarsous, à fr. 70, les 50 kil., conditions d'usage.

Laines : Marché inchangé. On a vendu : 18 b. retondue Alger, à fr. 2 75 le kil. Soies et Cotons : Marché très-ferme. On a vendu : 3000 kil. Japonais trivertins, à fr. 22 50, rend. 4 ; 1000 Safonique jaune, à fr. 26, rend. 4 ; 1000 Nouka jaune, à fr. 34.

ANVERS, 6 novembre. — Laines : Les enchères sont froides. Sur 2382 balles Plata offertes 1279 balles ont été vendues avec une baisse de 15 à 25 cent. sur les prix d'août.

ALMANACH DE ROUBAIX POUR 1873. (Deuxième année)

Se trouvera à la librairie Alfred Rebou, rue Nain, 1, et chez tous les libraires.

BOURSE DE LILLE DU 7 NOVEMBRE 1872 COURS PRÉCÉDENT.

FONDS DE L'ÉTAT Rente 3 0/0 53 10 Rente 4 1/2 0/0 76 .. Rente 5 0/0 83 1/2 Emprunt 5 0/0 1871. 64 fr. 90 ver. 84 40 Emprunt 5 0/0 1872. 14-50 vers. 87 30 Obligations 6 0/0 1870 86 85

OBLIGATIONS DES VILLES. Paris 1855-1860 374 25 Paris 1865 436 .. Paris 1869 278 50 Paris 1871 243 25 Lille 1860 92 .. Lille 1863 84 50 Lille 1868 455 .. Roubaix-Tourcoing, remb. à 50 fr. 35 .. Armentières 27 .. Bordeaux 82 .. Département du Nord 81 .. Amiens 95 .. Mines de Béthune 23 ..

CHEMINS DE FER Actions Nord 289 .. Obligations Nord 275 1/2 id. Lyon fusion anciennes 275 1/2 id. Lyon fusion nouvelles 269 .. id. Orléans 279 .. id. Midi 276 .. id. Ouest 273 .. id. Lille à Béthune 240 .. id. Lille à Valenciennes 238 ..

VALLEURS LOCALES Caisse commerciale de Lille, Verlay 835 .. Caisse commerciale de Roubaix, Verlay 810 .. Caisse d'économie Pérot et Co 596 25 Crédit industriel et de Dépôts du Nord 825 .. Comptoir commercial Devilder et Co 820 .. Gaz de Wazemmes c. de 1360 .. Le Nord, assurances contre l'incendie 1830 ..

CHARBONNAGES Azincourt 425 .. Bruay 4500 .. Bully-Grenay (le sixième) 475 .. Carrin 940 .. Courrières 13100 .. Escarpennes 1750 .. Ferlay 940 .. Lens 11600 .. Lévins (action libérée) 800 .. Meurchin 865 .. Vicoigne et Nouz. 800 .. Boulay-Bols (action nouvelle) 800 ..